



Monsieur Claude Wiseler  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 30 janvier 2026

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme.

Actuellement, un forage scientifique profond, dans le cadre du projet Regalor II à Pontpierre (Moselle), vise à confirmer l'existence d'un gisement d'hydrogène blanc dans le bassin minier lorrain, présenté comme l'un des plus prometteurs au monde et susceptible de changer la donne énergétique et industrielle de la Lorraine. Le périmètre d'exploration couvre environ 2 254 km<sup>2</sup> en Moselle et Meurthe-et-Moselle, ce qui pose la question d'un éventuel prolongement géologique du gisement vers les régions frontalières voisines.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme :

- Existe-t-il des indications scientifiques ou techniques, issues des services géologiques luxembourgeois ou d'études transfrontalières, que le gisement d'hydrogène naturel lorrain se prolongerait jusqu'au territoire du Grand-Duché de Luxembourg ?
- Le Gouvernement est-il en discussion avec les autorités françaises ou les opérateurs sur une potentielle collaboration conjointe dans l'exploration ou l'exploitation de ce gisement ?
- Dans l'affirmative, quelles sont les pistes concrètes envisagées et comment le Luxembourg entend-il défendre ses intérêts énergétiques et environnementaux dans ces échanges ?
- Comment le Gouvernement évalue-t-il, du point de vue luxembourgeois, les risques pour la nature et l'environnement associés à ce gisement et au projet de forage profond ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.

Mars Di Bartolomeo  
Député

Georges Engel  
Député

